Violences envers les femmes dans le sport

Par *Femmes Solidaires[[1]](#footnote-1)*

Les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles identifiées dans les sources parcourues, qui couvrent la période 2020-2023, sont d’ordre social, physique, psychologique et économique. Elles impliquent les pouvoirs publics autant que les dirigeants du monde sportif et les acteurs privés. Ces violences s’inscrivent dans la société toute entière lorsqu’il s’agit d’inégalité d’accès au sport (1) ou de protection insuffisante des pratiquantes contre les violences sexuelles et sexistes (2). On les trouve plus spécifiquement dans le monde du sport en ce qui concerne le déficit de représentation féminine aux postes de décision (3) ou les freins à la carrière (4). Enfin, la violence se fait économique lorsque les sportives sont bien moins médiatisées que leurs homologues et touchent des salaires beaucoup plus faibles (5).

Le présent bilan s’appuie sur les constatations de diverses associations (Egal Sport, INJEP), des articles de presse à partir de 2021 et des rapports institutionnels (OMS, Ministère chargé des sports, commission d’enquête de l’Assemblée nationale de décembre 2023, etc). Les sources sont récapitulées à la fin du document.

# 1. L’inégalité d’accès au sport

Plusieurs facteurs structurels expliquent que les femmes renoncent ou n’osent pas pratiquer de sport. D’une part, la pratique féminine est plus faible chez les femmes dans les couches les plus populaires. Bien qu’elles aient moins d’heures de travail que les femmes cadres, qui pratiquent davantage le sport, elles consacrent le temps hors travail aux tâches ménagères et aux soins de la famille. L’absence de temps disponible pour soi perdure dans les études à travers le temps.

D’autre part, la **pratique sportive des femmes dans l’espace public** reste trop limitée. De nombreuses femmes ne se sentent pas en sécurité à pratiquer un sport dans l’espace public (course à pied, vélo) et finissent par y renoncer par peur du harcèlement.

Par ailleurs, les **politiques d’aménagement urbain** ont longtemps privilégié les équipements sportifs en accès libre pour la pratique masculine. Bien qu’officiellement non genrés, ces espaces publics sont de facto occupés exclusivement par les hommes (terrains de foot, de basket, skate parks).

Enfin, la sociologue Béatrice Barbusse a pointé l’attribution de créneaux horaires moins favorables, l’absence d’équipements (vestiaires), d’arbitres pour la pratique féminine.

La violence symbolique des **stéréotypes** qui assignent certains sports aux hommes (sports de contact en particulier) et d’autres aux femmes perdure.

**Suggestions et bonnes pratiques :** La question de la place des femmes dans l’espace public dépasse le cadre du sport. À Paris, il existe des marches exploratoires pour identifier les aspects de l’espace urbain qui entravent les activités des femmes. Pour toucher les femmes des quartiers populaires (QPV) ou plus de catégories en général, il est nécessaire d’investir davantage dans les équipements adaptés aux usages plébiscités par les femmes et proches des lieux qu’elles fréquentent. Il faut aussi en assurer un accès sûr. L’État français doit investir 200 millions dans ces projets d’ici 2024. Certaines mairies conditionnent déjà les investissements à l’égalité femme-homme et pourraient inciter les associations qu’elles subventionnent à revoir l’équité des horaires de pratique entre hommes et femmes.

Des associations comme *Sine Qua Non Run[[2]](#footnote-2)* incitent les femmes à pratiquer le vélo ou la course à pied dans l’espace public.

Concernant la lutte contre les stéréotypes, un effort réel est mis en place par des fédérations pour féminiser la pratique de ces sports (cas du rugby, football, roller, triathlon, tir, montagne et escalade, escrime, cyclisme) et pour poser un autre regard sur les valeurs sportives en tenant compte des motivations des femmes. Le sport s’ouvre ainsi à des catégories plus sédentaires, qui recherchent une pratique non compétitive, quel que soit l’âge (ouvertures de sections « sport loisir » et « sport » santé).

# 2. La protection contre les violences sexuelles et sexistes

Dans le sillage des campagnes de dénonciation des violences sexuelles dans les différents pans de la société, l’État a mis en place une réponse pour écouter les victimes, dont une très grande majorité sont des femmes, et punir les agresseurs. Or ces outils vu le jour tardivement, sous la pression médiatique[[3]](#footnote-3). Cela indique une absence de volonté sérieuse des pouvoirs publics à traiter de manière systématique ces problèmes et à obliger les instances sportives à rendre des comptes.

Le CNOSF est pointé pour son inaction contre les violences sexuelles[[4]](#footnote-4). Il ne s’est doté d’une commission de lutte contre les violences sexuelles et les discriminations que depuis 2022, sans bilan probant. Il met en avant le risque de stigmatisation d’un sport et préfère privilégier un discours positif sur le sport en général.

En général, les liens de grande proximité entre le ministère chargé des sports et les fédérations empêchent les victimes et leurs soutiens de se faire entendre et les agresseurs d’être écartés[[5]](#footnote-5).

**Mesures mises en place par l’État :**

La cellule *Signal Sport* a été lancée en 2020 sous l’impulsion du ministère chargé des sports suite aux répercussions médiatiques du témoignage de la patineuse Sarah Abitbol. Cette structure a pour mission de recueillir les signalements de violences sexuelles pour les transmettre à la justice (art. 40 du code de procédure pénale) et accompagner les plaignants. Un premier bilan indique que 81 % des victimes sont des femmes[[6]](#footnote-6) et que la plupart sont mineures.

**Recommandations**: Le rapport de l’Assemblée nationale n° 2012[[7]](#footnote-7) note que les efforts fournis en matière de prévention des violences sexuelles, de contrôle d’honorabilité des encadrants auprès des jeunes ou des CTS (cadres techniques), sont très insuffisants et reposent sur l’engagement des instances sportives, sans sanction du ministère. Il préconnise de conditionner les subventions publiques à la mise en conformité des instances fédérales à ces obligations légales qui existent pourtant depuis 2017. Il recommande également une enquête systématique diligentée par le ministère pour recenser les cas de violence sur le modèle de la CIIVISE (rec. n° 30 et 31), au lieu d’un simple outil de recueil des signalements peu lisible.

**3. L’inégalité femme-homme dans les postes de décision**

La représentation des femmes aux postes de direction, en particulier dans les fédérations, progresse doucement et semble atteindre un plafond de verre. Il existe des stratégies de contournement pour éviter l’accès des femmes aux postes de décision.

La loi impose que dans les fédérations où la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, une proportion minimale de 40 % des sièges doit être réservée pour les personnes de chaque sexe. Si cette proportion est inférieure, la représentation ne peut être inférieure à 25 %. En revanche aucune sanction n’est prévue lorsque ce seuil n’est pas atteint. D’après la loi de mars 2022 sur la démocratisation du sport, la parité femme-homme devra pourtant être atteinte en 2024 au niveau national et en 2028 au niveau régional.

Le rapportde l’Assemblée nationale note qu’il y avait en 2021 18 présidentes sur 119 fédérations et 4 à la tête de fédérations olympiques. La loi de mars 2022 sur la démocratisation du sport, vise pourtant la parité femme-homme en 2024 au niveau national et en 2028 au niveau régional. Le rapport dénonce également une féminisation trop lente et une « distribution genrée des responsabilités » (Béatrice Barbusse) en faveur des hommes, que ce soit dans les comités directeurs ou les commissions diverses chargées de la gestion des clubs, de l’éthique, des élections, du médical.

C’est aussi le constat de l’association Egal Sport, qui a mené un bilan sur les fédérations françaises qui ont participé aux derniers JO d’été et d’hiver (2020 et 2022). Elle dénonce un plafond de verre après une forte progression aux postes de décision : une seule femme était, en 2020, présidente d’une fédération (escrime), soit 3 % et 34 % de femmes vice-présidentes. Le constat est également très bas pour les trésorières (11,11%) et les secrétaires (25%).

Il existe des stratégies de contournement : lorsque le taux de 40 % de femmes est atteint, certaines fédérations transfèrent le pouvoir décisionnel à d’autres instances de directions qui ne sont pas soumises à la loi. Le CNOSF fait partie des instances qui s’opposent à la parité.

**Recommandations**: La recommandation du rapport de la commission d’enquête **(n° 17)** est de « fixer dans la loi le principe de parité réelle dans tous les organes dirigeants du mouvement sportif (CNOSF, CPSF, fédérations, ligues professionnelles, organes déconcentrés) ainsi que dans l’ensemble des commissions de discipline, des comités d’éthique et autres commissions régaliennes. »

# 4. Des freins de carrière à haut niveau

Il est encore difficile pour beaucoup de sportives de haut niveau de concilier compétition et maternité. La reprise n’est pas si simple : dans les sports collectifs, l’équipe doit continuer à jouer et d’autres joueuses prennent la place des jeunes mères qui sont de fait mises à l’écart. Une enquête a été menée par l’INSEP en 2021 (mars-avril). Les réponses montrent que de nombreuses sportives appréhendent la réaction de leur entraîneur (59%) ou de leur club à l’annonce d’une grossesse. La maternité augmente donc l’incertitude professionnelle.

D’autre part, la menstruation reste un sujet peu pris en compte. 84 % des sportives de haut niveau qui ont répondu au questionnaire estiment pourtant que ces périodes sont plus difficile à vivre dans la pratique sportive. L’encadrement est souvent majoritairement masculin et peu de formations sont proposées aux entraîneurs sur ces questions.

**Bonnes pratiques et recommandations :**

* publication d’un guide, « Sport de haut niveau et matermité, c’est possible ! » (2023) pour favoriser l’accompagnement des sportives qui deviennent mères et souhaitent reprendre la compétition.
* la fédération de handball a signé une convention collective en 2021 qui garantit le maintien du salaire sur 12 mois (au lieu des 3 obligatoires) des jeunes mères.
* proposer des formations aux encadrants sur les conséquences du cycle menstruel sur l’entraînement. Cela se fait par exemple en triathlon.

# 5. Inégalité économique : salaires et médiatisation

Salaires et médiatisation vont de paire. La moindre attractivité du sport pratiqué par les femmes est la principale raison avancée pour justifier l’écart de salaire entre sportives et sportifs, et l’absence de sponsors.

Si les primes sont maintenant égales en équipe de France, ce n’est pas le cas des autres, championnats. En football, bien que les salaires des joueuses aient été multipliés par 3 entre les mondiaux de 2019 et 2023[[8]](#footnote-8), ils restent très inférieurs à ceux des hommes. En France, la footballeuse la mieux payée gagne 50 000 € par mois, soit cent fois moins que son homologue footballeur. Les inégalités sont criantes en D2 où le statut des joueuses est très précaire et non professionnel, au contraire de celui des joueurs.

La médiatisation du sport reste très largement masculine sur tous les supports et l’évolution est quasi inexistante, voire défavorable aux femmes, entre 2018 et 2021. 74 % du temps sur les chaînes de télévision en 2021 est consacré à la pratique masculine, et moins de 5 % pour le sport exclusivement féminin (le reste du temps étant dévolu aux sports mixtes)[[9]](#footnote-9). Si les compétitions olympiques font monter les heures de diffusion consacrées aux sports mixtes, le sport féminin n’en profite pas. En 2022, la place des journalistes et consultantes femmes dans les médias audiovisuels restait congrue : 22 % de présence et 12 % du temps de parole[[10]](#footnote-10).

La presse écrite ne fait guère mieux : 15 des 350 unes de 2021 de *l’Équipe*, quotidien sportif le plus lu en France, concernent des sportives, soit moins de 5 %[[11]](#footnote-11).

Pour justifier cette inégalité, on invoque le retentissement médiatique moindre des exploits féminins générant ainsi moins de recettes pour les médias. Il y aurait aussi moins d’athlètes femmes à mettre en valeur et le lectorat, majoritairement masculin, demanderait des sujets masculins. Ces médias tendent à se défausser en indiquant qu’ils ne doivent pas se substituer aux pouvoirs publics et ne sont pas militants.

Les très bons scores d’audience des coupes du monde féminines de football en 2019 et 2023 démentent pourtant ces idées reçues et montrent que le sport pratiqué par les femmes n’est pas un repoussoir.

**Recommandation**: La sous-médiatisation freine la progression des revenus des sportives professionnelles et empêche leurs sports de se développer. Si les rôles modèles pour les femmes ne sont pas montrés, il apparaît difficile de créer de l’engouement, de suciter des vocations. L’exposition des femmes est donc nécessaire pour réduire l’écart de rémunération.

# Sources :

*Rapports :*

**ARCOM** (2022) : « [Étude sur le poids du sport féminin à la télévision (2018-2021)](https://www.arcom.fr/sites/default/files/2023-01/Etude%20sur%20le%20poids%20du%20sport%20féminin%20en%20télévision%20-%202018-2021%20-%20Arcom.pdf) »

**Assemblée nationale** (19/12/2023)**:** « [rapport n° 2012](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L16B2012-tI.html) de la commission d’enquête relative à l’identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu’elles ont délégation de service public »

**Insep** (2022) : « [Sport de Haut Niveau et Maternité, c’est possible](https://insep.hal.science//hal-03593636v1/document) »

**Ministère chargé des sports**(2022) : « [Le sport au féminin, dossier de presse](https://www.sports.gouv.fr/sport-au-feminin-673)»,

*Sites internet et articles :*

**The Conversation**(03/09/2020) **: «**[Égalité des salaires hommes-femmes : où en est-on dans le football ?](https://theconversation.com/egalite-des-salaires-hommes-femmes-ou-en-est-on-dans-le-football-208900) »

**EgalSport :** [Les Boulets](https://www.egalsport.com/l-œil-d-egal-sport/les-boulets/), « [La gouvernance du sport se féminise-t-elle ? Olympiade été 2017-2020 et Hiver 2018/2022.](https://www.egalsport.com/les-études-d-egal-sport/etudes-sur-la-gouvernance-des-fédérations/bilan-élections-fédérations-olympiques-2020/) »

**France bleue :** « [Maternité et sport de haut niveau, la difficile équation](https://www.francebleu.fr/sports/tous-les-sports/maternite-et-sport-de-haut-niveau-la-difficile-equation-5516161) »

**Les Sportives :** « [Jean-Philippe Leclaire : J’adorerais mettre des athlètes féminines en une de l’Équipe, mais qui ?](https://www.lessportives.fr/podcasts/jean-phillipe-leclaire-jadorerais-mettre-des-athletes-feminines-en-une-de-lequipe-mais-qui/)»

**60 Millions mag** : « [Sport au féminin, pratiquez sans entrave.](https://www.60millions-mag.com/2024/01/24/sport-au-feminin-pratiquez-sans-entraves-22547)»

**Vie Publique :** « [Où en est l’égalité femmes-hommes dans le soprt ?](https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/290150-ou-en-est-legalite-femmes-hommes-dans-le-sport) », « [Sport féminin : la télévision en progression mais toujours minoritaire](https://www.vie-publique.fr/en-bref/288026-sport-feminin-la-television-en-progression-mais-toujours-minoritaire) »

1. Femmes Solidaires est une OING à statut consultatif auprès d’ONU Femmes. L’association, qui œuvre pour les droits des femmes et l’éducation populaire, soutient les actions favorisant la participation des femmes dans le sport. [↑](#footnote-ref-1)
2. https://assosinequanon.org/ [↑](#footnote-ref-2)
3. Commission d’enquête relative à l’identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu’elles ont délégation de service public (2023). Rapport Assemblée Nationale n° 2012, T1, p. 28. [↑](#footnote-ref-3)
4. Op. cit, p. 71. [↑](#footnote-ref-4)
5. Op. cit. [↑](#footnote-ref-5)
6. “Sport au féminin : dossier de presse” (2021), Ministère chargé des sports. [↑](#footnote-ref-6)
7. Commission d’enquête, op. cit. [↑](#footnote-ref-7)
8. Communiqué de la FIFA juin 2023. [↑](#footnote-ref-8)
9. ARCOM, période 2018-2021 [↑](#footnote-ref-9)
10. ARCOM, exercice 2022. [↑](#footnote-ref-10)
11. Podcast les Sportives, 05/05/2022. [↑](#footnote-ref-11)